

## DECLARATION UNITAIRE PRE-LIMINAIRE CAP CPIP 25/26 ET 27 MAI

Notre présence en CAP a longuement été discutée compte tenu du contexte social et de la mobilisation historique de l'ensemble de la filière insertion et probation.

Depuis plusieurs mois les personnels des SPIP font entendre, malgré leur statut spécial, leur malaise et leurs attentes.

Les représentants des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et leurs organisations professionnelles ont décidé de siéger uniquement pour préserver les droits de leurs collègues et non pour une administration sourde à leurs revendications.

La rencontre du 24 mai ne masque pas l'absence d'engagements fermes de la part de l'Administration Pénitentiaire. Aussi, les personnels restent déterminés et convaincus de la légitimité de leur mobilisation et peuvent compter sur leur représentants pour porter leur revendications:

- L'accès à la catégorie A type pour les CPIP et A+ pour les DPIP
- La remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire et l'abrogation du RIFSEEP.
- L'égalité de traitement des assistants de service social ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la pension à la retraite.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement des ressources humaines dans les SPIP, inscrit dans le plan de finances 2017.
- La suppression de la pré affectation dès la prochaine promotion de CPIP.